

**ÉLECTION D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL**

**Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

**Vu** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration ;

**Vu** l'appel à candidature publié le 14 novembre 2022 sur le site internet de l'université ;

**Vu** la candidature unique de Monsieur Baptiste Bouyer, responsable du pôle représentation et relations institutionnelles de l'ANAF Lyon, reçue avant le terme de l'appel à candidature fixé au 30 novembre 2022 ;

***Considérant** que suite à la démission d'une personnalité extérieure issue d'une association reconnue d'utilité publique, il a été procédé à un nouvel appel public à candidatures d'une personnalité extérieure issue d'une association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général agissant au niveau national ou international et dans l'un des champs de compétence de l'université, afin de pourvoir ce siège pour la durée du mandat restant à courir, dont le terme est fixé au 9 décembre 2025 ;*

***Considérant** que la candidature unique de Monsieur Baptiste Bouyer, reçue dans les délais a été portée à la connaissance des membres de droit et membres élus du conseil d'administration ;*

***Considérant** qu'il a été demandé aux membres du conseil réunis, en distanciel, le 15 décembre 2022 de se prononcer sur cette candidature ;*

**Délibère**

**Article 1**

Les membres élus et les membres de droit du conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel, désignent à la majorité des 21 membres présents et représentés, soit 16 votes pour et 5 abstentions, Monsieur Baptiste Bouyer, en qualité de personnalité extérieure siégeant au conseil d'administration de l'établissement.

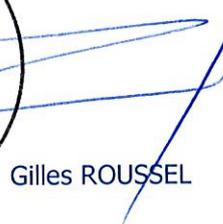
**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**

A Champs-sur-Marne, le 15 décembre 2022

PRÉSIDENCE  
Université  
Gustave  
Eiffel



Gilles ROUSSEL